



MASTERS

SAISON 2011 / 2012

N° de Reçu

inscription

renouvellement

masters illimité toutes piscines

270 €

CERTIFICAT MEDICAL

OUI NON

NOM	Prénom	Sexe : M - F
Date de naissance	Nationalité	Domicile
Adresse		Mobile
Code Postal	Ville	Travail
Profession	em@il	

PISCINES MUNICIPALES de la VILLE de NICE

Règlement Intérieur :

1 - L'accès au bassin n'est autorisé qu'aux Membres munis de leur carte à jour et qu'en présence de l'educateur. 2 - L'absence à une ou plusieurs séances ne donne en aucun cas à la possibilité de rattrapage ou de remboursement partiel de la cotisation. 3 - Le règlement Intérieur des Piscines de la Ville de Nice doit être scrupuleusement respecté avec notamment "le port obligatoire du bonnet". 4 - Pour la bonne marche des cours, tout retard au-delà de 10 min interdira l'accès aux cours. 5 - En cas de vols et dégradations, l'ONN degage toutes responsabilités. 6 - L'ONN ne pourra être tenu responsable des fermetures des piscines Municipales privant ainsi ses adhérents d'activités. 8 - Aucun changement d'option ne peut être autorisé.

Je soussigné M Déclare avoir pris connaissance du règlement Intérieur.

Fait à Nice leSignature :

chèque

espèces

ANCV

coupons sport

Montant de la cotisation :

1 chèque de € le ANCV x 10 € = €	LISTING <input type="checkbox"/>
1 chèque de € le ANCV x 20 € = €	CARTE <input type="checkbox"/>
1 chèque de € le Co Sp x 10 € = €	@ <input type="checkbox"/>
1 chèque de € caution	Espèces €	

Port du bonnet obligatoire - AUCUNE COTISATION NE POURRA ETRE REMBOURSEE